

# **Nouvel établissement pénitentiaire Les Dardelles: une nécessité pour Genève**

**Point de presse élargi du Conseil d'Etat**

**9 novembre 2016**

# Participants

- **M. François Longchamp**  
président du Conseil d'Etat
- **M. Pierre Maudet**  
président de la Délégation du Conseil d'Etat à la planification pénitentiaire,  
conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie  
(DSE)
- **M. Serge Dal Busco**  
membre de la Délégation du Conseil d'Etat à la planification pénitentiaire,  
conseiller d'Etat chargé du département des finances (DF)

# Les Dardelles, un projet prioritaire pour Genève

- Le Conseil d'Etat prend acte du choix du comité constitué pour évaluer les cinq projets rendus dans le cadre de l'appel d'offre international portant sur la construction du nouvel établissement d'exécution de peine de 450 places Les Dardelles.
- Il remercie le comité d'évaluation pour son travail rigoureux et salue la qualité du projet retenu, présenté par le consortium Steiner.
- Le gouvernement réaffirme l'impérieuse nécessité de construire Les Dardelles, projet prioritaire pour Genève.

# Implantation: vue aérienne



# Un projet raisonnable (1): le financement

- Le projet retenu est **le moins cher** à la construction (227 MF, acquisitions comprises, dont 63 MF seront subventionnés par la Confédération).
- Le budget de fonctionnement s'élèvera à 64.2 MF:
  - dont 32.5 MF pour des postes déjà existants qui y seront réaffectés;
  - dont 3.6 MF de dépenses rendues inutiles par l'ouverture des Dardelles (repas préparés à l'extérieur, demi-rémunération, fermeture Favra, Villars, Montfleury);
  - dont 12.7 MF seront couverts par des recettes (détenus placés par d'autres cantons, participation des détenus aux frais, location TV, ventes d'épicerie, etc.).

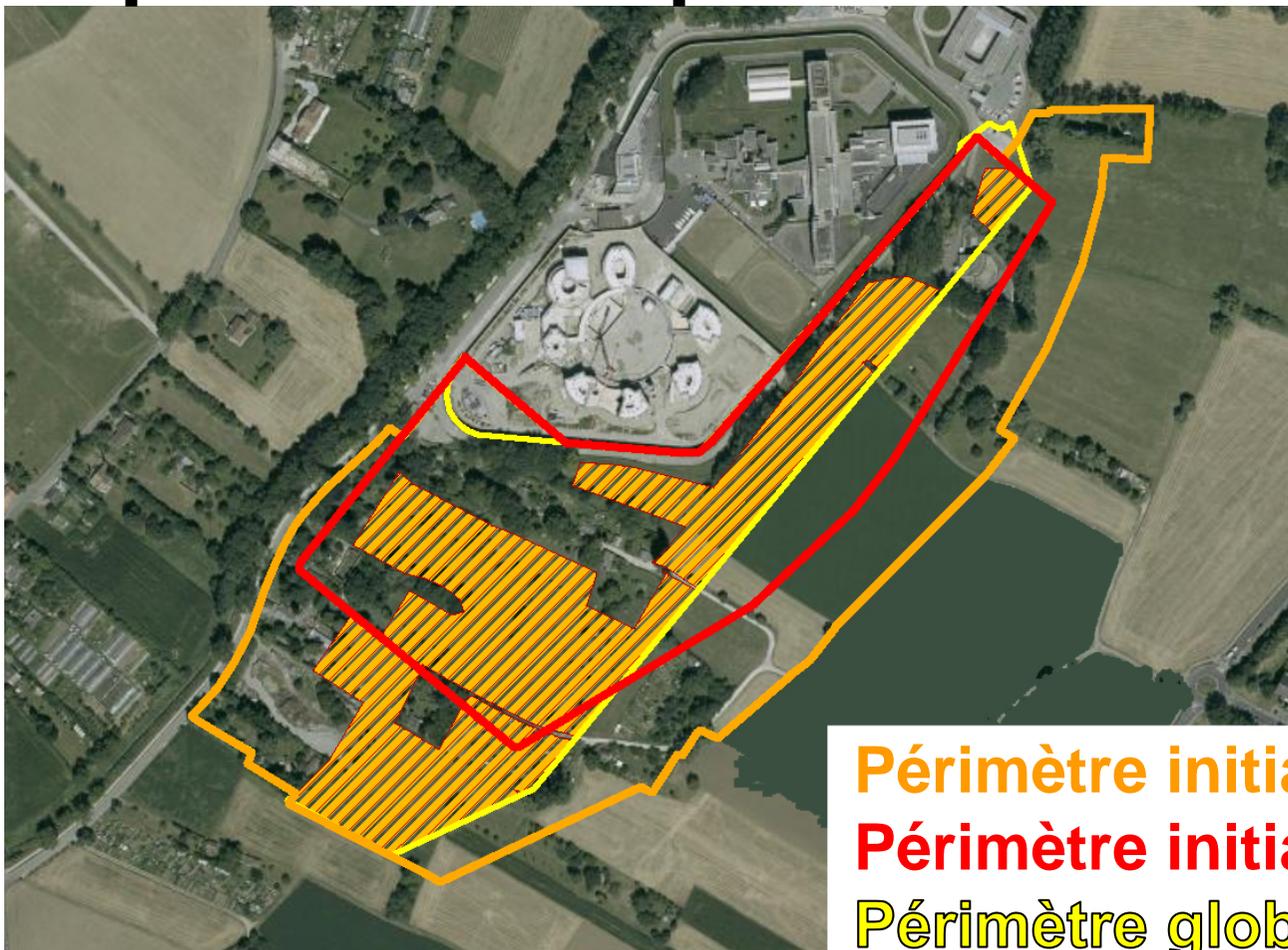
# Un projet raisonnable (2): le financement

- **Le coût supplémentaire net s'élèvera à 15.4 MF/an.**
- D'autres économies sont attendues mais difficiles à chiffrer:
  - suppression de l'indemnité surpopulation au personnel de Champ-Dollon;
  - arrêt du versement d'indemnités pour détention illicite (surpopulation).
- Le plein déploiement de la planification pénitentiaire permettra de réduire le coût de fonctionnement par détenu de 20%.

# Un projet raisonnable (4): l'intégration urbanistique

- Le projet est **le plus dense** et donc le moins gourmand en surfaces d'assolément (SDA); ainsi, 3.21 ha de SDA sont économisées par rapport à ce qui était initialement envisagé.
- Les cheminements piétonniers souhaités ont été intégrés au projet.

# Un projet raisonnable (5): emprise au sol optimisée



## Surfaces:

- 9.95 ha de zone agricole utilisés (4.68 ha économisés);
- 5.89 ha de SDA\* utilisée (3.21 ha économisés).

\*SDA: surface d'assolement

**Périmètre initial global**

**Périmètre initial de l'enceinte**

**Périmètre global du lauréat**

# Les Dardelles: Une construction compacte (image de synthèse)



# Une intégration harmonieuse

- Les arguments de la commune de Puplinge ont été entendus: la disposition des bâtiments a été revue, de sorte que ceux-ci sont **moins proches du village**.
- Un magasin destiné au public est prévu à l'entrée de l'établissement et proposera à la vente des objets produits par les détenus.

# Les Dardelles:

## A bonne distance des villages avoisinants

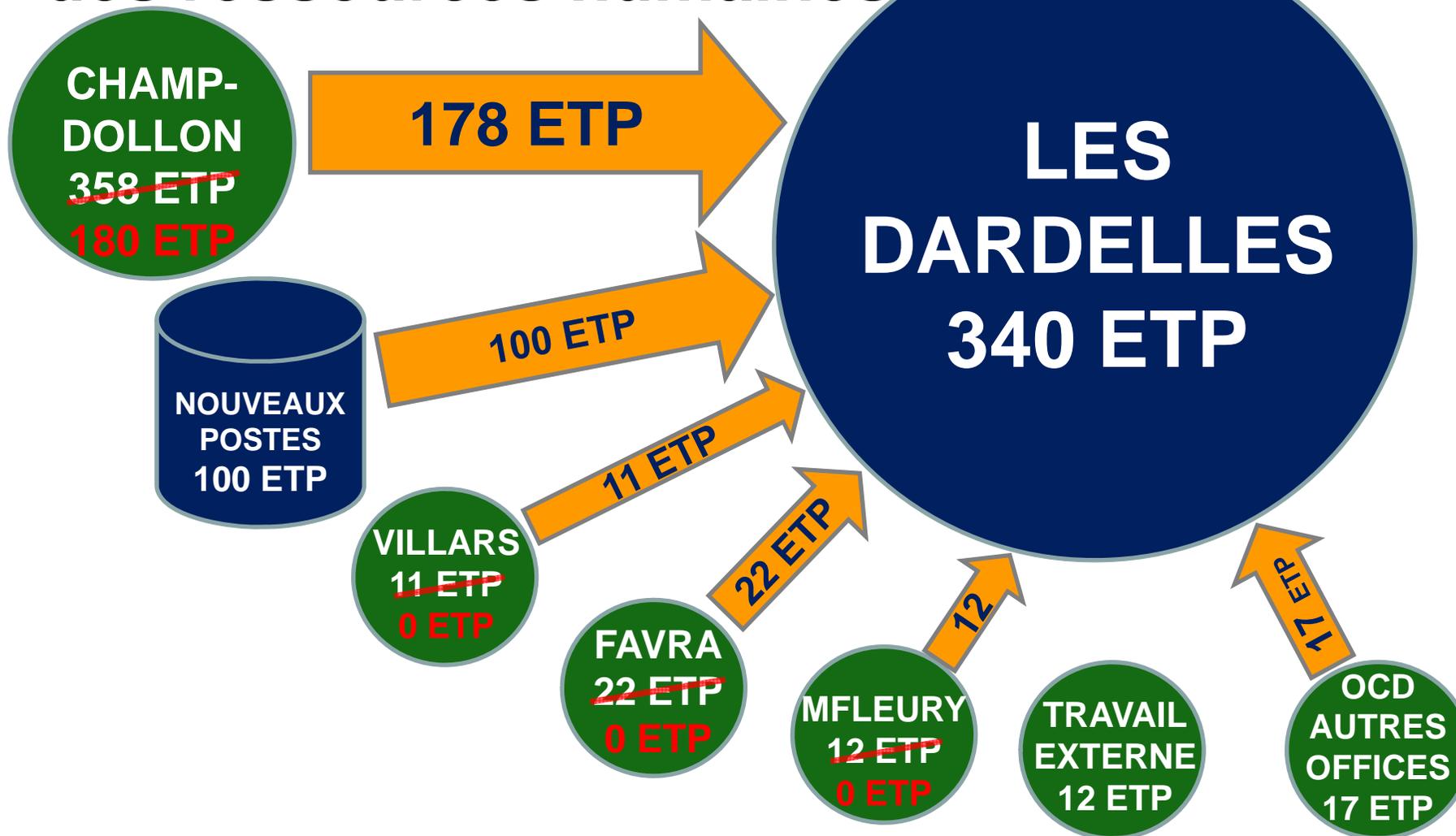
- à 1000m de Puplinge
- à 1200m de Choulex
- à 1500m de Thônex
- à 1800m de Vandoeuvres



# Les Dardelles: dans le prolongement du site pénitentiaire (image de synthèse)



# Une augmentation contenue des ressources humaines



# La non-construction des Dardelles n'est pas une option

- Réponse aux besoins actuels et futurs...
- Réhabilitation de Champ-Dollon...
- Surpopulation carcérale...
- Conditions de détention illicites...
- Places en atelier...
- Besoins médicaux...
- Autonomie...

***Quel que soit le bout par lequel on aborde la question, la construction des Dardelles est incontournable***

# Répondre aux besoins actuels

- 970 places de détention en milieu fermé font défaut, dont 750 au sein du concordat latin.
- Le nombre de détenus augmente: +38% ces dix dernières années dans les cantons latins.
- Les peines sont plus longues et plus nombreuses, les libérations conditionnelles plus restrictives (infractions graves).

# Rendre possible la réhabilitation de Champ-Dollon

- Mise en service il y a 39 ans, la prison de Champ-Dollon la prison de Champ-Dollon a atteint son niveau d'obsolescence. Il est indispensable de réhabiliter ce bâtiment, également pour réduire ses nuisances, notamment sonores.
- Ces travaux ne peuvent raisonnablement être entrepris avant la mise en service des Dardelles.

# Mettre un terme à la surpopulation carcérale

- Champ-Dollon demeure suroccupée, à un taux de l'ordre de 150%.
- Elle est contrainte, faute de place ailleurs, d'accueillir des détenus en exécution de peine, alors qu'elle n'a pas été conçue à cette fin.
- Avec les seuls prévenus en détention avant jugement, Champ-Dollon est correctement dimensionnée et ne sera plus surpeuplée.

# Remédier aux conditions de détention illicites et respecter la loi

- Pour remédier aux conditions de détention illicites, indignes, voire «inhumaines» telles que qualifiées par le TF, il faut désengorger Champ-Dollon.
- Ce faisant, l'Etat n'aura plus à défrayer des détenus en réparation de conditions de détention illicites.
- La réalisation des Dardelles rend possible le plein respect de la loi et la mise en œuvre de l'ensemble des missions conférées par le Code pénal.

# Offrir des places en atelier en nombre suffisant

- Les Dardelles sont conçues comme un établissement d'exécution de peine, avec les infrastructures en conséquence, respectant les recommandations européennes.
- Il y aura suffisamment de places d'atelier:  
**1 détenu = 1 cellule = 1 place de travail.**
- Cela n'étant pas le cas aujourd'hui à Champ-Dollon, l'Etat se retrouve contraint de devoir payer une cinquantaine de détenus à ne rien faire (demi-pécule).
- Les infrastructures prévues aux Dardelles permettront de déployer un véritable concept de réinsertion des détenus.

# Se doter d'une infrastructure répondant aux impératifs médicaux

- Les infrastructures médicales prévues aux Dardelles permettront de répondre sur place à la plupart des besoins médicaux des détenus, non seulement du nouvel établissement, mais également de La Brenaz.
- Ce n'est pas le cas aujourd'hui, ce qui implique de nombreux transferts dans des structures médicales extérieures.

# Permettre d'affecter La Brenaz à la détention administrative

- Les 40 places actuellement disponibles à Favra et Frambois ne suffisent pas; ces établissements sont pleins.
- Genève suroccupe déjà les places qui lui sont dévolues.
- Avec l'entrée en vigueur des expulsions judiciaires au 1<sup>er</sup> octobre 2016, le besoin en places de détention ne va qu'aller croissant.
- Il est donc nécessaire de pouvoir disposer comme prévu de La Brenaz pour y opérer la détention administrative.
- Cela permettra de réclamer la subvention fédérale attendue de quelque 40 MF.

# Gagner en autonomie

- Les Dardelles s'inscrivent dans une planification nationale; elles répondront à un besoin concordataire défini et planifié, qui justifie la prise en charge par la Confédération du financement d'un tiers de l'investissement total.
- En construisant Les Dardelles, Genève disposera d'établissements permettant de répondre à tous les types de détention.
- Il réduira sensiblement sa forte dépendance vis-à-vis des autres cantons romands, dans lesquels sont en particulier placés, à grand frais, les détenus en exécution de longues peines.

# Construire une prison «genevoise» dans un autre canton n'est pas envisageable

- Vaud entreprend un effort similaire au nôtre pour remédier à sa propre surpopulation:
  - horizon 2019: création de 80 places en milieu fermé en transformant la Colonie des EPO;
  - horizon 2020: transformation partielle de La Tuilière en centre de mesures et de prise en charge des troubles psychiques à hauteur de 24 places;
  - mise en exploitation de 42 places en régimes spéciaux et adaptation au régime ordinaire à Bochuz;
  - horizon 2029: fermeture de Bois-Mermet (170 places) et création d'un nouveau bâtiment de 410 places au moins.
- Fribourg a refusé d'entrer en matière sur notre demande.
- Au-delà, les coûts de transport seraient clairement prohibitifs.

# Un projet intégrant construction et «facility management»: une première (1)

Compte de l'urgence et du volume financier important du projet, il a été décidé de lancer un appel d'offres en entreprise totale pour la conception et la réalisation.

Cela implique:

- un unique appel d'offre, donc un unique risque de recours;
- un unique interlocuteur tout au long du projet, d'où un *management* plus performant;
- un engagement de l'entreprise totale en termes de performances sur les délais basé sur un prix forfaitaire compétitif.

Les risques inhérents à ces éléments sont supportés par l'entreprise totale.

# Un projet intégrant construction et «facility management»: une première (2)

Compte tenu de l'importance du projet en termes de surfaces à entretenir et à maintenir, il a été décidé de recruter un *facility manager* en consortium avec l'entreprise totale.

Cela implique:

- un unique interlocuteur pendant les 12 premières années d'exploitation;
  - une optimisation de la construction pour une exploitation maintenance plus performante, donc plus économique;
  - un engagement sur un prix forfaitaire maximum avec possibilité de pénalités si les engagements ne sont pas tenus.
- Le *facility manager* porte les risques.

# Un projet accessible aux entreprises genevoises

- Les lots du projet ont été dimensionnés de telle sorte que les entreprises genevoises puissent répondre aux soumissions.
- L'Etat se réserve la possibilité d'imposer la prise en considération de certaines entreprises pour les appels d'offres.

# Prochaines étapes:

- Jusqu'en mai 2017: mise au point du dossier
- Juin 2017: signature du contrat
- Printemps 2017 à printemps 2018: études complémentaires, modification de zone, présentation du projet de loi ouvrant le crédit d'investissement nécessaire
- Automne 2018: début des travaux (sous réserve des votes du Grand Conseil et de recours éventuels)
- Début 2021: mise en service

# L'établissement Les Dardelles est la pierre angulaire de la planification pénitentiaire

- Construction au moindre coût.
- Utilisation minimale de surfaces d'assolément.
- Adéquation avec la vision urbanistique de Puplinge.
- Conformité de l'infrastructure au type de détention prévu.
- Fin de la surpopulation à Champ-Dollon.
- Arrêt des conditions de détention illicites et donc extinction des indemnités versées à ce titre.
- Possibilité de réhabiliter Champ-Dollon.

**Merci de votre attention**

**Questions?**



Point de presse du Conseil d'Etat

09/11/2016

Page 29